



## Obtentions de la nationalité française

Par **Hassan guedi**, le **17/02/2018** à **21:46**

Bonjour

Je trouver une copie du cnf de mon grand-père indiquand comme quoi il est née français et d'une mère qui l'est aussi a Djibouti sous colonisation, je retrouver aussi une autre feuilles indiquant qu'il avait garder la nationalité française par droit communs "tant pour lui même que pour ses enfant mineur" mon père etait mineur quand cela se passée. pensez vous que je puisse revendiquée la nationalité française ? Si oui quel démarche doit-je entreprendre ?

Par **Visiteur**, le **17/02/2018** à **22:56**

Bsr,

Vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française, simplement parce que votre père l'aurait eu de votre grand-père.

<https://www.legavox.fr/blog/etrangers-sans-droit/acquerir-nationalite-decret-filiation-declaration-1031.htm>

<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-etrangers/nationalite-francaise-par-filiation>